

MESSAGER DE TAHITI

Journal Officiel des Établissements français de l'Océanie,

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS A 3 HEURES DU SOIR.

MAHARU 17. — N° 24.

TE VEA NO TAHITI.

Mahana mea 13 tuihu 1868.

PAIX DE L'ABONNEMENT (payable d'avance).

En 1868, 12 fr.
En 1869, 12 fr.
En 1870, 12 fr.

(En espèces) 10 centimes.

Pour les Abonnements et les Annonces, s'adresser

au BUREAU DE LA PRESSE,
Imprimerie du Gouvernement.

PREX DES ANNONCES (non comptant).

Les annonces reçues par le Messager de l'Océanie, 13 60.
Les annonces reçues par le Messager de l'Océanie, 13 60.
Les annonces reçues par le Messager de l'Océanie, 13 60.

SOMMAIRE.

PARTIE OFFICIELLE. — Administrations, mutations, etc. — Avis administratifs.
PARTIE NON OFFICIELLE. — Nouvelles locales. — Situations de l'Empire.
Nouvelles de l'étranger. — Nouvelles (suite). — Mouvements du port.
Annonces.

PARTIE OFFICIELLE

M. Boyer, commissaire-adjoint de la marine, nommé Ordonnateur de Tahiti, par décret impérial du 5 février 1868, et arrivé dans la colonie sur l' aviso à vapeur Guichen, a pris ses fonctions le 8 juin courant.

Par arrêté en date du 10 juin 1868, M. Guillaud, médecin principal de la marine, faisant fonctions de procureur impérial, a été nommé juge impérial en remplacement de M. Laugonasso.

Par arrêté en date du même jour, M. Venturini, pharmacien de 2^e classe de la marine, a été nommé procureur impérial en remplacement de M. Guillaud, nommé juge impérial.

Par décision de M. l'Ordonnateur en date du 10 juin 1868, M. Fourrier l'Eclair, sous-commissaire de la marine, a pris la direction des détails des revues, armements et inscription maritime, en remplacement de M. Bouët, aide-commissaire de la marine, qui conserve le bureau des notes.

Par décision de M. le Commandant Commissaire Impérial en date du même jour, la démission offerte par M. Goppil de ses fonctions de greffier des tribunaux du Protectorat a été acceptée.

ADMINISTRATION DE L'ORDONNATEUR

Service des Contributions.

POSTE AUX LETTRES.

La gazette américaine John Bright partira de Papeete pour Suva-François le 17 juin courant, apportant le courrier pour l'Europe et les deux Amériques.

Le public est prévenu que le bureau pour la délivrance des timbres-poste sera fermé la veille du départ à cinq heures et que le service de la correspondance sera levé à huit heures dans la même soirée.

L'avis à vapeur Guichen est arrivé de Panama le 7 juin, apportant les journaux et les correspondances de Paris du 8 et 13 avril.

La lettre qui existait entre ces dates et la date du président courrier a été complétée par l'arrivée hier du *Tamandara*, venant de San Francisco, et ayant à bord les sacs contenant les journaux et les correspondances d'Europe du 16 février au 7 avril 1868.

Service de l'Enregistrement et du Domaine.

CURATELLE AUX SUCCESSIONS VACANTES.

Les créanciers de feu sieur Atwood, décédé à Papeete le 24 novembre 1867, sont invités à se présenter au bureau de la curatelle dans un délai de quinze jours, afin de prendre connaissance du procès-verbal dressé à l'occasion de la répartition des deniers provenant de la succession du sus-nommé et de présenter tous dires et observations qu'ils jugeront convenables.

Ce délai expiré, s'il n'est parvenu aucune contestation, il sera passé outre à la répartition.

Les créanciers des personnes ci-après nommées, et dont les successions ont été appréhendées par le curateur aux successions vacantes, sont invités à déposer leurs titres au bureau de la curatelle :

- 1° Leblais (Aimé), forgeron, décédé à Papeete le 3 mai 1868 ;
- 2° Johnston (Ferdinand), étudiant, décédé à Papeete le 8 mai 1868 ;
- 3° Fregent (Nathaniel), jardinier, décédé à Papeete le 18 mai 1868 ;
- 4° White (James), employé sur la plantation Soer, décédé à Papeete le 19 mai 1868.

Leurs débiteurs sont également invités à se présenter au bureau de la curatelle dans le plus bref délai, afin de régler leurs comptes.

PARTIE NON OFFICIELLE

Papeete, le 13 juin 1868.

La corvette cuirassée *Belliqueuse*, portant le pavillon du contre-amiral Penhoat, commandant en chef la division navale de l'Océanie Pacifique, recommandée par M. le capitaine de vaisseau Buroch, vient de mouiller à notre rade.

Ce bâtiment, parti de Valparaiso le 5 mai, est arrivé à Tahiti le

11 juin, après avoir traversé les îles Tuamotu ; la *Belliqueuse* compte donc 36 jours de mer.

Pendant cette traversée, elle a généralement éprouvé des calmes et des brises molles ; néanmoins elle a pu conserver en route les deux tiers de son approvisionnement de combustible.

La *Belliqueuse* est une corvette cuirassée à éperon, d'un type nouveau du au génie de M. Dupuy de Lôme.

La cuirasse du bâtiment a 15 centimètres d'épaisseur à la flottaison et 13 centimètres au-dessus de la présente et jusqu'au pont.

Son avant est armé d'un formidable éperon, en bronze au poids de 17 tonnes, capable d'enfoncer par le choc les cuirasses les plus fortes.

L'artillerie des batteries est d'un modèle nouveau, du aux travaux du général Freibauff. Les canons pèsent jusqu'à 8 tonnes, et lancent des projectiles d'acier de 150 livres armés d'une vitesse suffisante pour attaquer et détruire les bâtiments cuirassés. Cette artillerie se manœuvre aisément à la mer.

Enfin ce bâtiment est pourvu d'un appareil à vapeur de 150 chevaux, qui peut lui imprimer une vitesse de 12.5 milles à l'heure.

Ce type de bâtiment, qui représente, sous un volume relativement petit, une énorme puissance de destruction, possède les qualités des meilleurs bâtiments à voiles ; ses mouvements à la mer sont modérés, et sa vitesse à la voile assez grande pour lui permettre de manœuvrer ou même de réserver son approvisionnement de combustible.

Aucune marine ne possède de bâtiment de ce genre, qui est destiné à remplacer les anciennes frégates en bois dans les croisières et les stations lointaines.

La *Belliqueuse* compte déjà 18 mois de campagne, et rien de défavorable à son service n'a été constaté pendant ces longs voyages.

L'amiral ne restera à Tahiti que le temps nécessaire pour passer l'inspection générale des bâtiments de son troupeau. Après avoir accompli ses devoirs, il aura le plaisir de retourner à son poste de commandement, où il remplira sous son commandement les bâtiments de la station de Callao, en remplacement de M. l'amiral Olier, appelé au gouvernement de la Cochinchine.

Voici la composition de l'état-major :

Etat-major général.

- NM. PENHOAT, contre-amiral, commandant en chef ;
- DURON, capitaine de vaisseau, capitaine de port et chef d'état-major ;
- JAGON, lieutenant de vaisseau, aide de camp ;
- AMAND, lieutenant de vaisseau, officier d'ordonnance ;
- BACARD, sous-officier supérieur ;
- MAIR, médecin principal ;
- FURNIER, commissaire de division ;
- SARLO, sous-ingénieur ;
- DEMOI, aspirant de la marine ;
- DE KERABIER, aspirant de la marine.

Etat-major.

- NM. BURET-MILLER, capitaine de frégate, second ;
- DURON, capitaine de vaisseau, capitaine de port et chef d'état-major ;
- DE CHAMPELAIN, la flottille, enseigne ;
- DEMOI, médecin principal ;
- HIBERT, médecin de 2^e classe ;
- ADOL, aide-commissaire, officier d'administration ;
- MILLOT de VILLENAVE, lieutenant de vaisseau, chef de bureau ;
- CLAUDE, d'AVOY, lieutenant, capitaine de 1^{re} classe ;
- MAIR, médecin auxiliaire de 2^e classe.

SITUATION DE L'EMPIRE.

(Extra.)

MAINE.

La composition des forces navales que la France entretient dans les diverses stations lointaines pour assurer la protection de son commerce et le maintien de son influence n'a pas été modifiée pendant l'année 1867.

Nos bâtiments ont accompli avec le même zèle et la même activité les différentes missions qui leur ont été confiées, dans les mers des Indes, de la Chine et du Japon, sur les côtes d'Afrique, dans l'Océan Pacifique, aux Antilles et sur les côtes de l'Amérique du Nord, au Brésil, à la Plata, etc. Sur tous les points du globe, les commandants des divisions navales et des bâtiments isolés ont prêté un concours efficace aux gouverneurs de nos colonies, aux agents diplomatiques et consulaires de la France ; partout ils ont répondu avec empressement à l'appel si souvent fait au dévouement de nos marins.

Lors du tremblement de terre qui a dévasté l'île de Métaïna, un aviso de la marine impériale, parti de Smyrne à la première nouvelle de cette catastrophe, s'est mis immédiatement à la disposition des autorités ottomanes pour recueillir et soigner les blessés, ainsi que pour faire des transports et des distributions de secours. Pendant, en Crète, les vieillards, les femmes et les enfants que l'insurrection avait réduits à la misère ont été reçus à bord de plusieurs bâtiments et transportés en Grèce.

Un aviso de la division navale de Levant a été spécialement chargé de la protection de ceux de nos nationaux qui se livrent dans l'Archipel des Sporades à la pêche des éponges. La présence de ce bâtiment a contribué au règlement longtemps différé des in-

deuxième consenties par la Porte en faveur de plusieurs de nos paquebots.

Les deux navires qui stationnent aux bouches du Danube, conformément aux stipulations du traité de 1826, ont accompli la mission qui leur était assignée. Le *Magicien* a été mis à la disposition de S. A. le Prince Charles de Roumanie, qui s'est embarqué sur ce vaisseau pour visiter plusieurs villes des Principautés-Unies situées sur les rives du fleuve.

Les divisions navales chargées de la protection des pêcheries à Terre-Neuve, en Islande et sur les côtes de France et d'Angleterre, ont fait respecter les conventions internationales et observé les règlements en vigueur; leur présence sur les lieux de pêche est très appréciée par les pêcheurs, qui trouvent à bord des bâtiments de la marine impériale des secours médicaux, des moyens de réparer les avaries les plus urgentes de leurs bateaux, et des facilités pour compléter leurs approvisionnements.

Des travaux hydrographiques importants ont été entrepris et achevés, aux Antilles, à Terre-Neuve, en Chine et en Cochinchine. De nombreuses cartes et des documents nautiques intéressants ont été publiés dans le courant de cette année. La révision du *Pilote français* que poursuit, et, en même temps, des officiers et des ingénieurs ont commencé celle des cartes du littoral algérien. La mission scientifique chargée de déterminer les méridiens principaux pour la correction des tables des positions géographiques a commencé ses travaux au Brésil et dans l'Amérique orientale.

La tactique navale et les différentes manœuvres qui conviennent d'apporter au matériel de la flotte ainsi qu'à l'organisation de son personnel ont été l'objet d'études incessantes à bord des bâtiments de l'escadre d'évolutions et de la division navale réunie à Cherbourg.

Cette division, composée de trois frégates cuirassées, après avoir effectué son retour du Mexique, a essuyé jusqu'en vue des côtes d'Angleterre le yacht insinuant qui a conduit le Sultan de Boulogne à Douvres; puis elle a visité successivement nos différents ports dans la Manche et dans l'Océan.

L'escadre d'évolutions, qui le convenait de conserver toujours disponible à fait de nombreux exercices à la mer sans s'écarter du mouillage des îles d'Hyères ou des rades de la Corse; elle n'est revenue à Toulon que lors que l'envoi d'un corps d'armée dans les États Pontificaux eût résolu. L'escadre, alors, a dû écarter les transports et surveiller le débarquement des troupes.

Dans l'espace d'une année, 16,000 hommes et 2,000 chevaux ont été transportés à Civita Vecchia; l'ordre et la rapidité avec lesquels cette opération maritime a été exécutée ont permis d'apprécier de nouveau l'excellente organisation des services du port de Toulon, ainsi que le dévouement et l'activité des officiers de tous les corps de la marine.

Quelques modifications dont l'expérience avait fait reconnaître l'opportunité ont été introduites dans l'organisation du commissariat, dont l'effectif a été mis plus en rapport avec les exigences des services de la flotte.

Le mode d'embarquement des officiers de ce corps a fait l'objet de modifications en usage dans les différents ports.

Les anciens cadres de marine classés dans le personnel des commis aux écritures, liés de la réorganisation du commissariat, ont en 1863, ont vu leur situation améliorée par le décret du 1^{er} juin 1867, qui a donné satisfaction, dans une large mesure, aux vœux exprimés par ces fonctionnaires.

Le décret du 9 mars 1867 a modifié la situation du personnel administratif des directions de travaux, en fixant l'effectif des différents grades dans des proportions plus satisfaisantes et en modifiant des soldes devenues tout à fait insuffisantes.

Le bénéfice de la création de l'emploi de maître principal, déjà accordé aux divers services de la marine, a été étendu aux constructions navales, a été étendu au service de l'artillerie. (Décret du 9 mars 1867.) Au même temps, trois emplois de maître voilier ont été créés et ont été remplis par un pareil nombre d'emplois de maître voilier principal. Des mesures ont été prises également pour assurer aux maîtres charpentiers provenant des équipages de la flotte la concession d'un nombre déterminé de places de maître entrepôts dans les arsenaux.

Le décret du 25 septembre 1860, portant création d'emplois de mécaniciens en chef et de mécaniciens principaux, avait fixé à trente le cadre des mécaniciens principaux de 1^{re} classe; ce chiffre était devenu insuffisant en présence de la nécessité de placer à bord de tout vaisseau ou frégate cuirassée, dans certaines circonstances de navigation ou de combat, un mécanicien principal chargé spécialement, et indépendamment du premier maître, de la surveillance et de la direction des puissants appareils moteurs dont ces bâtiments sont pourvus.

Par deux décisions impériales, en date des 29 mai et 27 octobre 1867, le cadre des mécaniciens principaux de 1^{re} classe a été porté, d'abord à trente-cinq, puis à quarante.

Quant aux mécaniciens principaux de 2^e classe, une décision impériale du 23 février 1867, modifiant l'article 2 du décret du 23 septembre 1860, a permis de les employer à la mer.

L'institution des pilotes de la flotte, complétée par l'arrêté du 16 janvier 1867, fonctionne d'une manière satisfaisante. L'école établie dans la division navale du littoral nord est complètement organisée, et des apprentis élèves de cette école ont reçu, cette année, du brevet de pilote de 3^e classe.

Un certain nombre d'officiers-maritimes et de quartiers-maîtres étaient détachés à l'école normale de gymnastique de Joinville-le-Pont, ainsi qu'à l'école de tir de Châlons; et appelés à reprendre dans la flotte les connaissances spéciales qu'ils y avaient acquises.

Il a paru convenable d'augmenter le nombre de ces instructeurs et de leur assurer en même temps quelques avantages. Tel a été l'objet du décret du 10 juillet 1867, qui porte institution de brevets et de suppléments spéciaux pour les instructeurs de nomenclature, de gymnastique et d'escrime.

Des gymnases ont été établis dans les ports, d'après les plans et les indications fournis par le commandant de l'école, et les bâtiments de la flotte ont été pourvus d'appareils gymnastiques.

Le même décret a institué des brevets avec suppléments pour les marins faisant preuve de connaissances spéciales en pyrotechnie.

Le dépôt d'instruction établi à bord du vaisseau *la Bretagne*, à Brest, pour les apprentis marins et les engagés volontaires, a été définitivement organisé; l'arrêté du 11 juin 1867 a réglé toutes les dispositions de détail relatives à l'émission des marins, à leur classement professionnel, à l'instruction qu'ils doivent recevoir avant

d'être dirigés sur les différentes écoles ou embarqués à bord des bâtiments armés.

La maistrance de la flotte n'avait pas encore participé aux avantages de solde accordés depuis quelques années aux différents catégories du personnel marin.

Une décision impériale du 6 août 1867 a élevé, dans une juste mesure, le taux de la solde de tous les grades de premiers maîtres et seconds maîtres de toutes professions, à l'exception des mécaniciens qui jouissent déjà d'une solde supérieure.

Le cadre de la maistrance a été, en même temps, augmenté, et les effectifs des différentes spécialités et des différents grades portent aujourd'hui de pourvoir à des armements importants.

Dans les expéditions qui ont eu lieu, soit en Cochinchine, soit au Sénégal, les troupes de la marine ont fourni de nouvelles preuves de leur discipline et de leur dévouement; soumises, dans cette dernière expédition, aux horribles atteintes du fléau jaune, elles ont donné l'exemple de la plus courageuse abnégation.

L'occupation permanente de la Cochinchine et de la Nouvelle-Calédonie rendait tout à fait insuffisant l'effectif de l'infanterie de la marine; les cadres, fixés en 1859, ont été accrues de deux compagnies d'infanterie et de deux compagnies de tirailleurs sénégalais. Au moyen de cette augmentation de leur effectif, nos troupes pourront désormais séjourner en France pendant un temps égal à celui qu'elles passent au dehors.

Des emplois de capitaines instructeurs, de tir ont été créés pour maintenir l'instruction du corps au niveau des progrès réalisés dans l'armée.

Le développement de la transportation à la Nouvelle-Calédonie exige l'emploi d'un certain nombre de surveillants militaires. Une réorganisation de ce corps est soumise à la sanction impériale; elle a pour but, non-seulement de rendre le recrutement plus facile, mais aussi d'attribuer aux surveillants militaires des fonctions de tout ordre des troupes de l'armée et qui pourront se mettre à la tête de développement colonial.

Toujours préoccupé d'améliorer la situation des populations maritimes, le département désirait depuis longtemps que les marins du commerce pussent profiter des avantages des distributions d'assurances sur la vie; ses vœux se sont réunis cette année, sous auspices, une compagnie d'assurances contre les accidents de toute nature qui peuvent atteindre les personnes a établi une police spéciale pour les marins. Les assurances leur permettront de verser, en cas d'incapacité de travail causée par un accident, et une indemnité pour leurs héritiers, en cas de décès. Les efforts faits par l'administration pour populariser cette institution dans nos ports ont été, puissamment secondés par un certain nombre d'armateurs; quelques-uns ont même pris entièrement à leur charge le paiement des primes d'assurances; et se sont ainsi imposés des sacrifices considérables. Des exemples ne seront pas perdus, et l'on peut espérer de faire entrer peu à peu dans les habitudes des marins de verser l'assurance sur la vie, que les peils de leur profession leur rendent particulièrement utiles.

Les mesures prises pour améliorer la navigation de plaisance, pour protéger les gens de la marine et de leur même temps à l'amélioration des constructions navales. Une société d'encouragement pour cette navigation s'est fondée, en 1867, à Paris. Le Ministère de la Marine s'est empressé de contribuer au succès de cette société, de hauts patronages ont encouragé, en accordant à cette société, par le Département du Commerce et des Travaux publics, des privilèges importants aux navires couverts du pavillon qui elle a été autorisée à arborer.

EXPOSITION UNIVERSELLE

LES ALIMENTS ET LES BOISSONS

Voir le *Messager* des 26 mai et 2 juin.

III

Le promenoir couvert où l'on a tant bu et mangé sans rien apprécier, est, adossé à une galerie plus instructive, mais qui laisse encore beaucoup à désirer. On peut s'y promener tout un jour avec intérêt et passer la revue de mille et un aliments, condiments, stimulants, fringings indigènes ou exotiques, bruts, demi-bruts ou prêts à entrer en consommation. L'étalage est riche, varié, souvent pittoresque; ce qui manque, c'est la légende ou le commentaire raisonné à l'usage du public. Les produits nous se montrent, mais ne s'expliquent pas eux-mêmes. Une exposition de tous les blés de l'univers en sacs ou en bocaux laisse à peu près autant de vide dans notre esprit qu'une exposition de vins ou de bouteilles. Si même, on nous permet de toucher, de sentir, de croquer tout ce qui nous paraît intéressant et divers, qu'il y gâcherions-nous, je vous prie? Nous apprendrions qu'il y a des blés légers et des blés lourds; nous saurions distinguer les blés tendres, riches en fleur de farine, et les blés durs, brillants, corrés, plus nourrissants que les autres, parce qu'ils contiennent plus de gluten. Au point de vue géographique, l'exposition nous dit que les blés tendres viennent surtout des États-Unis d'Amérique et du nord de l'Europe; les blés durs de l'Italie, de l'Espagne, de l'Algérie et généralement des pays chauds. Mais dans quelles conditions ces divers échantillons de blés ont-ils été produits? Qu'en ont coûté à la terre et à l'homme? Voilà ce qu'il nous importerait surtout de savoir.

L'agriculture et l'alimentation se tiennent comme la cause et l'effet. Dans un pays comme l'Égypte, où les produits agricoles sont immédiatement remboursés à la terre, la récolte n'est pour ainsi dire limitée que par la surface arable. Les produits agricoles n'y ont rien qu'à l'homme et à ses instruments armés ou mécaniques. Ajoutons les frais de labour, de semailles, de sarclage et de moisson; divisez le total par le nombre des hectolitres mis en sacs, et vous aurez le prix de revient, qui est minime.

Il en est à peu près de même dans le Far West américain et dans tous les pays où l'on achète pour rien une vaste étendue de sol neuf. Une famille de travailleurs prend dix fois plus de terrain qu'elle n'en peut cultiver dans l'année; elle en laboure un dixième tous les ans, abandonnant le reste à la nature. Chaque pièce reste en friche neuf ans sur dix, et repère ainsi la dépression périodique qu'on lui impose on la force à produire du blé. Le mode d'exploitation n'est pas sans charme; je comprends qu'il attire un grand nombre de colons curieux

Des vendredis 3 au jeudi 11 juin 1868 inclus.

Le 21, le vapeur *Gutchen*, commandé par M. de Rosamel, lieutenant de vaisseau, est allé en 29 jours; il passait, M. Boyer, Oudonateur, M^{re} Boyer et 5 enfants, M^{re} Anselme Boyer, M. et M^{re} Carbonnel, une bonne, femme Marquand.

Le 22, le Coville cuirassé *Bellefleur*, montée par le contre-amiral Feschoat, commandée par M. Duruch, capitaine de vaisseau, ven. de Valparaiso en 37 jours.

NAVIGES DE COMMERCE EXTRAIS.

7 juin. Cabot. Du Protect. *Nape*, de 23 ton., cap. Brothers, ven. de Tubuai en 4 jours.
7 juin. Cabot. français *Margaret*, de 12 ton., pat. Farc, ven. d'Alismemo en 2 jours.
10 juin. Cabot. du Protect. *Sauco*, de 21 ton., pat. Folcoeur, ven. de Moorea en 1 jour.
11 juin. Cabot. du Protect. *Tuxera*, de 21 ton., pat. Payne, ven. de Raikoa en 4 jours; 3 passag. indigènes, ne débarq. pas.
11 juin. Cabot. du Protect. *Nico*, de 6 ton., pat. McDonald, ven. de Puen en 1 jour.

NAVRES DE COMMERCE SORTIS.

5/Jan. Cabot du Protect. Tzurakumst, de 4 ton., pat. Picura, all. à Nisa; 3 passag. indigènes.
5/Jan. Cabot. du Protect. Ararist, de 4 ton., pat. Talziki, all. à Mian; 3 passag. indigènes, dont 5 n'ayant pas d'écouper.
7/Jan. Gôr du Protect. Ranteo, de 38 ton., cap. Martin, all. à Anas.
7/Jan. Gôr du Protect. Obrat, de 42 ton., cap. Moctan, all. à Reukora.
8/Jan. Cabot du Protect. Horat, de 28 ton., cap. Putarau, all. à Teinoro.
10/Jan. Cabot. franç. Margarete, de 12 ton., pat. Fure, all. à Afissoua.
10/Jan. Gôr du Protect. Mœoro, de 30 ton., cap. Waterman, all. aux Iles Hervey; 3 passag. M^{re} Waltema et l'enfant, anglais.

BÂTIMENTS SUR RADE.

DE GUERRE.

20 avril. Transport à voiles *Euryale*, commandé par M. Parrayon, lieutenant de vaisseau.

7 juin. Aviso à vapeur *Guichen*, commandé par N. de Rosneuf, lieutenant de vaisseau.

10 août. Corvette cuirassée *Bellepierre*, montée par M. le contre-amiral Penhoat, commandée par M. Duroc, capitaine de vaisseau.

CÔTE LOCALE.

2 juin. Citerne locale *Bassé*, de 41 ton., pat. Leguen.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

GRANDS VESTS AUX ENQUÊRES.

M. D. POOLE, commissaire-priseur, ayant reçu des instructions de la Cour d'Appel, fonde de pouvoirs de M. Alfred W. Hart, procédera le mercredi 17 courant à midi, et les jours suivants, pour compte de qui il devra, à la vente aux enchères publiques des marchandises ci-après désignées, savoir :—
—Mobilier consistant en :
Belle chaise longue, verres, vases, etc.;
Coutages et approvisionnement pour
Quatre lits, matras et confectio-
nations;
Canapelière, saumon, hâcicui,
Papeterie, registres, etc.,
Groses et autres marchandises trop nombreuses pour être énumérées ici.
Il sera également procédé à la vente de:
Chevaux,
Voitures et caissons,
Litières, etc.,
Si toutefois aucun amateur ne se présente au préalable.

LARGE AND EXTENSIVE SALE

MR. POOLE, auctioneer, having received instructions from Mr. J. H. Wolf, acting under a power of attorney from J. M. W. Herr, will sell by public auction on Wednesday, the 10th of June next, at 12 o'clock, and following days, on account of the stock in hand, the whole of the stock in trade as follows:

- Doors; trunks;
- Coffers;
- Dress, window-glass, etc.;
- Ropes, all kinds of ship-chandlery;
- Ironmongery;
- Clothing;
- Boats;
- Sailors in barrels;
- Trunks in cases;
- Stapleware;

And other merchandise too numerous to mention.

Also,

Horses, wagons, carriages, harness, etc., etc. will be sold in case not disposed of before the day of public sale.

HG-3/2/1891

2010 年 4 月 24 日 星期六 14:04:18 来自: 192.168.1.100

Le brig-goël, du Protectorat SOUTH-SEA partira pour Sydney dans trois semaines environ. Les personnes qui auraient du fret, soit pour l'aller, soit pour le retour de ce navire, peuvent s'adresser à
Papete, le 6 juin 1908. **ALFRED W. HORT.**

VENTE OU LOCATION DE TERRES.—HOO DAA E TE TABAHU DAA FENUA

[illegible]

THE BRITISH AND FOREIGN MARINE INSURANCE COMPANY
(Limited)

LIVERPOOL AND LONDON
Capital: ONE MILLION pound sterling
Risks taken and losses made payable in San Francisco, Honolulu, Victoria
(V. I.), Valparaiso, Sydney, Manila, Calcutta, Bombay, Liverpool, London, or
in cash at Europe, by
9-11 Janv-18 **C. WILLEMS, Agent.**

Compagnie de la Malle du Pacifique.
DE SAN FRANCISCO A NEW-YORK.

Transport de la Malle des États-Unis.

Quête le wharf de la rue Folsen à 11 heures du matin, aux dails suivantes
 pour PANAMA, correspondance pour la traversée de fer de Panama, y compris
 splendides salons de la Compagnie d'ASPINWALL pour NEW YORK :

- Les 16, 18 et 20 de chaque mois de 30 jours ;
- Les 10, 18 et 20 de chaque mois de 31 jours ;

Les départs du 18 ou 16 correspondent avec le steamer de la Compagnie
 d'Aspinwall transatlantique pour Saint-Nazaire, et le steamer anglais pour l'Amé-
 rique du Sud.

Les départs du 10 correspondent avec le steamer anglais pour Southampton
 et le steamer de la P. R. R. Compagnie pour l'Amérique Centrale.

Li assuré pour toute la traversée aux passagers de cabine. Bagage enregistré
 pour tout le voyage — 100 livres allouées à chaque adulte.

Les chirurgiens expérimentés toujours à bord. Soins et médicaments administrés
 sans frais.

AVIS

M. B. Poole a l'honneur d'informe le public que la vente du magnifique mobilier de M. Wolf est remise à mardi prochain, 16 courant, à midi, afin de donner le temps aux personnes habitant les environs de l'apaiser et Nostra de s'y rendre.

NOTICE.

Mrs. Poole, auctioneer, begs to inform the public that the sale of Mr. Wolf's handsome furniture is postponed for Tuesday next at 12 o'clock, so as to give to those living on the other side of this island sufficient time to be present.
107-43 juu-1

PEINTRE D'ENSEIGNES ET DE VOI-

TURES,
COLLAGE DE PAPIERS, ETC.
Je soussigné a l'honneur d'informer les personnes qui ont l'obligeance de m'adresser des envois que j'ai l'intention de les recevoir avec promptitude et de manière à donner satisfaction tous ordres concernant les travaux ci-dessus indiqués, et pour lesquels il demandent respectueusement leur patronage.

TH. STODARD,
Boulevard de la Petite-Pologne, à côté du monument de ci-devant de M. Morris.

CARRIAGE AND SIGN PAINTING.

PAPER HANGING, ETC.

The undersigned desires to inform the inhabitants of Papetoetia and vicinity that he is prepared to execute orders in the above branches with despatch and in a workmanlike manner, and respectfully solicits their patronage.

THOS. STODARD,
On Polaris street, next door to Morris' cigar store.

105-105a-4-4

PHARMACIE GRAFFE & CARDELLA

SUCCESSORS OF J. PERNET

PÉCIALITÉS

Vies médicamenteux
Eaux minérales de Vichy et de Condillac
Dragées de lactate de fer de Gélis et Conti
60, 65, 70, 75, 80, 85, 90, 95, 100, 105, 110, 115, 120, 125, 130, 135, 140, 145, 150, 155, 160, 165, 170, 175, 180, 185, 190, 195, 200, 205, 210, 215, 220, 225, 230, 235, 240, 245, 250, 255, 260, 265, 270, 275, 280, 285, 290, 295, 300, 305, 310, 315, 320, 325, 330, 335, 340, 345, 350, 355, 360, 365, 370, 375, 380, 385, 390, 395, 400, 405, 410, 415, 420, 425, 430, 435, 440, 445, 450, 455, 460, 465, 470, 475, 480, 485, 490, 495, 500, 505, 510, 515, 520, 525, 530, 535, 540, 545, 550, 555, 560, 565, 570, 575, 580, 585, 590, 595, 600, 605, 610, 615, 620, 625, 630, 635, 640, 645, 650, 655, 660, 665, 670, 675, 680, 685, 690, 695, 700, 705, 710, 715, 720, 725, 730, 735, 740, 745, 750, 755, 760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795, 800, 805, 810, 815, 820, 825, 830, 835, 840, 845, 850, 855, 860, 865, 870, 875, 880, 885, 890, 895, 900, 905, 910, 915, 920, 925, 930, 935, 940, 945, 950, 955, 960, 965, 970, 975, 980, 985, 990, 995, 1000, 1005, 1010, 1015, 1020, 1025, 1030, 1035, 1040, 1045, 1050, 1055, 1060, 1065, 1070, 1075, 1080, 1085, 1090, 1095, 1100, 1105, 1110, 1115, 1120, 1125, 1130, 1135, 1140, 1145, 1150, 1155, 1160, 1165, 1170, 1175, 1180, 1185, 1190, 1195, 1200, 1205, 1210, 1215, 1220, 1225, 1230, 1235, 1240, 1245, 1250, 1255, 1260, 1265, 1270, 1275, 1280, 1285, 1290, 1295, 1300, 1305, 1310, 1315, 1320, 1325, 1330, 1335, 1340, 1345, 1350, 1355, 1360, 1365, 1370, 1375, 1380, 1385, 1390, 1395, 1400, 1405, 1410, 1415, 1420, 1425, 1430, 1435, 1440, 1445, 1450, 1455, 1460, 1465, 1470, 1475, 1480, 1485, 1490, 1495, 1500, 1505, 1510, 1515, 1520, 1525, 1530, 1535, 1540, 1545, 1550, 1555, 1560, 1565, 1570, 1575, 1580, 1585, 1590, 1595, 1600, 1605, 1610, 1615, 1620, 1625, 1630, 1635, 1640, 1645, 1650, 1655, 1660, 1665, 1670, 1675, 1680, 1685, 1690, 1695, 1700, 1705, 1710, 1715, 1720, 1725, 1730, 1735, 1740, 1745, 1750, 1755, 1760, 1765, 1770, 1775, 1780, 1785, 1790, 1795, 1800, 1805, 1810, 1815, 1820, 1825, 1830, 1835, 1840, 1845, 1850, 1855, 1860, 1865, 1870, 1875, 1880, 1885, 1890, 1895, 1900, 1905, 1910, 1915, 1920, 1925, 1930, 1935, 1940, 1945, 1950, 1955, 1960, 1965, 1970, 1975, 1980, 1985, 1990, 1995, 2000, 2005, 2010, 2015, 2020, 2025, 2030, 2035, 2040, 2045, 2050, 2055, 2060, 2065, 2070, 2075, 2080, 2085, 2090, 2095, 2100, 2105, 2110, 2115, 2120, 2125, 2130, 2135, 2140, 2145, 2150, 2155, 2160, 2165, 2170, 2175, 2180, 2185, 2190, 2195, 2200, 2205, 2210, 2215, 2220, 2225, 2230, 2235, 2240, 2245, 2250, 2255, 2260, 2265, 2270, 2275, 2280, 2285, 2290, 2295, 2300, 2305, 2310, 2315, 2320, 2325, 2330, 2335, 2340, 2345, 2350, 2355, 2360, 2365, 2370, 2375, 2380, 2385, 2390, 2395, 2400, 2405, 2410, 2415, 2420, 2425, 2430, 2435, 2440, 2445, 2450, 2455, 2460, 2465, 2470, 2475, 2480, 2485, 2490, 2495, 2500, 2505, 2510, 2515, 2520, 2525, 2530, 2535, 2540, 2545, 2550, 2555, 2560, 2565, 2570, 2575, 2580, 2585, 2590, 2595, 2600, 2605, 2610, 2615, 2620, 2625, 2630, 2635, 2640, 2645, 2650, 2655, 2660, 2665, 2670, 2675, 2680, 2685, 2690, 2695, 2700, 2705, 2710, 2715, 2720, 2725, 2730, 2735, 2740, 2745, 2750, 2755, 2760, 2765, 2770, 2775, 2780, 2785, 2790, 2795, 2800, 2805, 2810, 2815, 2820, 2825, 2830, 2835, 2840, 2845, 2850, 2855, 2860, 2865, 2870, 2875, 2880, 2885, 2890, 2895, 2900, 2905, 2910, 2915, 2920, 2925, 2930, 2935, 2940, 2945, 2950, 2955, 2960, 2965, 2970, 2975, 2980, 2985, 2990, 2995, 3000, 3005, 3010, 3015, 3020, 3025, 3030, 3035, 3040, 3045, 3050, 3055, 3060, 3065, 3070, 3075, 3080, 3085, 3090, 3095, 3100, 3105, 3110, 3115, 3120, 3125, 3130, 3135, 3140, 3145, 3150, 3155, 3160, 3165, 3170, 3175, 3180, 3185, 3190, 3195, 3200, 3205, 3210, 3215, 3220, 3225, 3230, 3235, 3240, 3245, 3250, 3255, 3260, 3265, 3270, 3275, 3280, 3285, 3290, 3295, 3300, 3305, 3310, 3315, 3320, 3325, 3330, 3335, 3340, 3345, 3350, 3355, 3360, 3365, 3370, 3375, 3380, 3385, 3390, 3395, 3400, 3405, 3410, 3415, 3420, 3425, 3430, 3435, 3440, 3445, 3450, 3455, 3460, 3465, 3470, 3475, 3480, 3485, 3490, 3495, 3500, 3505, 3510, 3515, 3520, 3525, 3530, 3535, 3540, 3545, 3550, 3555, 3560, 3565, 3570, 3575, 3580, 3585, 3590, 3595, 36

